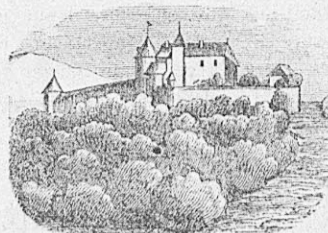




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50

» 6 mois, » 2 —

Pour l'Étranger le port en sus.

Prix du numéro: 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton,

10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.

la ligne ou son espace.

Réclames: 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 19 Mars 1886.

Une bénédiction de drapeau.

La bénédiction du drapeau tépelet par M. le doyen de Gruyères au banquet de la cour du château de Bulle le 8 mars courant, suggère au *Bien public* les réflexions suivantes que nous lui demandons la permission de reproduire, tellement elles caractérisent bien la prétention de nos libertards de détenir le monopole de la religion catholique et de la faire servir au triomphe de tous leurs buts intéressés et mondains.

A les en croire, ils sont les seuls bons, les vrais catholiques; il n'y aura que des libertards en paradis; tout leur est permis; nuire volontairement à leurs semblables, calomnier, vilipender, c'est pour eux faire œuvre méritoire.

Un prêtre vient, dans une paroisse qui n'est pas la sienne, procéder à un acte du ministère sacerdotal, sans l'autorisation du curé de la paroisse, qui a refusé d'y procéder lui-même; cet acte consiste à donner la consécration de la sainte religion catholique à un emblème de division entre des frères catholiques du même pays. Et l'idée du sacrilège ne vient à la pensée de personne!

Et personne de cette pieuse assistance n'a songé que ce significatif incident de la hampe du drapeau qui s'est rompue, au moment même de la bénédiction, sans cause extérieure apparente, était peut-être un avertissement d'en Haut!

Ah! si pareil malheur était arrivé dans un banquet indépendant, quels arguments, quels enseignements, n'en tireraient pas les Calchas du n° 13! le *doigt de Dieu*, le *doigt de Dieu*, répéteraient-ils une année durant.

« La confusion de la politique avec la religion et surtout la profanation de la religion par la politique

nous a été signalée par Léon XIII dans l'encyclique: *Immortale Dei* comme une erreur condamnable, entraînant après elle des conséquences tout aussi désastreuses que celles des doctrines les plus négatives. Nous avons, dans son temps, expliqué ces enseignements et nous avons cherché à en faire l'application à nos petites affaires. Mais voici qu'une occasion se présente de faire *in concreto* cette application à un fait d'une importance fort minime sans doute, mais assez caractéristique cependant pour faire toucher du doigt les tendances que nous avons tant de fois critiquées chez le parti régnant. Ce fait, c'est la bénédiction du fameux drapeau si fragile qui figurait au banquet de Bulle de lundi dernier.

« Nous voulons supposer que cette bénédiction a dû être quelque chose de sérieux ayant une signification, et non une vaine simagrée. Or, pour avoir sa pleine signification, cette cérémonie a dû se faire au moyen des prières liturgiques, des formules que l'Église emploie dans ces circonstances-là. Nous sommes donc en présence d'un acte religieux destiné à donner à un objet une sorte de consécration auguste qui doit le rendre vénérable à tous les catholiques. Cela est tellement vrai qu'on est allé demander au curé de la paroisse de faire cette bénédiction à l'église paroissiale et c'est sur son refus que l'on a procédé à la cérémonie dans la cour du château. Et cet objet ainsi consacré n'est autre chose que l'étendard d'un parti politique et destiné à être le signe de ralliement des citoyens de ce parti luttant contre d'autres citoyens catholiques aussi. Et l'on fait intervenir la religion, l'église catholique, avec ses rites et ses prières, pour dire en quelque sorte à un certain nombre de catholiques qu'ils sont seuls dignes des faveurs de l'Église et cela par l'unique raison qu'ils appartiennent à tel parti, et que ceux qui ne se rangeront pas sous ce drapeau, qu'elle que soit la sincérité de leur foi et l'intégrité de leur conduite, ne doivent plus être considérés comme des coréligionnaires.

Il existe déjà plus d'un travail dans lequel le gruyérien forme un objet d'observations et de recherches. En 1820, le Père Girard publiait sa *Grammaire des villes et des campagnes*, il y faisait entrer le patois comme moyen méthodique. Mais tant que nous n'aurons pas dans les casses de nos imprimeries des types particuliers munis de signes précis et fidèles aux lois de la phonologie, on sera obligé de ne prendre le patois que d'une manière approchant par les caractères existants. L'on n'obtiendra que des demi-résultats. Les signes nouveaux qu'offre maint ouvrage publié dans les derniers lustres n'échappent point à l'insuffisance par une dose plus ou moins forte d'arbitraire.

Les *Tzérvéis* ont été réimprimés par B. Corbaz dans un *Recueil* de morceaux choisis en vers et en prose, qui a paru à Lausanne, en 1842. Plus tard, en 1855, ils étaient réédités, à la suite des éloges de Python, dans la *Bibliothèque romane de la Suisse*, publication entreprise, à Lausanne également, par J. L. Moratel. Le nouvel éditeur accompagna ces réimpressions de notes philologiques recueillies avec beaucoup de soin et de patience, mais dont quelques-unes sont fort contestables.

A l'apparition des *Tzérvéis* dans l'ancienne *Emulation*, Hubert Charles prit l'alarme et se demanda sérieusement si le patois pouvait valoir les honneurs littéraires. M. Daguët s'en fit plus tard le champion par quelques pages pleines d'une chaleureuse sympathie. Dans son *Introduction à l'étude des dialectes du pays romand*, C. Ayer soumit le gruyérien à un examen scientifique, et proposa quelques nouvelles notations pour les sons propres à ce dialecte. En 1878 M. Jules Cornu fit insérer en leur adjoignant un glossaire, les deux ballades du *Ranz des vaches* et de *Djan de la Bolletta* dans le troisième cahier des *Romanische Studien* (Études

« Voilà comment nous considérons la portée de ce fait, et nous avons d'autant plus de raison de lui donner cette signification que le parti libertard s'est rarement servi d'une autre arme pour nous combattre, et s'est constamment attaché à se donner comme seul catholique, comme seul en possession de la vérité intégrale. *Voilà pourquoi nous n'hésitons pas à qualifier d'abus et de provocation l'emploi des cérémonies de la religion qui doit être celle de tous, pour bénir et consacrer un emblème de parti.*

« Si le parti que nous représentons voulait user des mêmes moyens, certes, il en aurait bien le droit. Nous aurions alors le triste spectacle de deux drapeaux, tout aussi bénits l'un que l'autre se faisant la guerre. Nous ne voyons pas ce que la religion peut gagner à cet étrange manie que l'on a de la mettre à toutes sauces, mais nous ne voyons que trop ce qu'elle peut y perdre et nous comprenons de plus en plus combien le Pape a eu raison lorsqu'il a établi les limites si précises du domaine religieux et du domaine politique, et surtout lorsqu'il défend d'envenimer les luttes politiques par des suspensions déplacées sur la croyance des adversaires, croyance que l'on n'a aucune raison de mettre en doute.

« On nous dira peut-être que c'est accorder une bien grande importance à un fait qui ce passe tous les jours, puisqu'il arrive fréquemment que de simples sociétés, par exemple, font bénir leur drapeau, sans que personne ait jamais songé à en prendre ombrage.

« A cela, nous avons une réponse fort simple. Ces sociétés ont un but spécial qui ne crée aucun antagonisme entre les citoyens. En fait partie qui veut moyennant certaines conditions. Si les membres de ces sociétés, cédant à leurs sentiments religieux, à leur piété, veulent mettre leur drapeau sous la protection de la religion, il n'y a rien là que de fort louable. Mais il n'en est pas de même d'un parti qui établit entre les citoyens d'une même croyance des divisions, des oppositions dans lesquelles la religion

romanes), publiées par le professeur strasbourgeois M. Ed. Bœhmer. Les types dont M. Cornu s'est servi sont trop compliqués pour faciliter à beaucoup de gens la lecture du patois de la Gruyère. De son côté, M. Fr. Haeffelin, de Clingnan, prit pour sujet d'une dissertation inaugurale, à l'effet d'obtenir le grade de docteur en philosophie, une *Étude sur le vocalisme des patois romands du canton de Fribourg*. Présentée en 1876 à la faculté de philosophie de Strasbourg, cette dissertation témoigne du zèle scrupuleux de son auteur, comme de la sérieuse application à la matière traitée. Les types qu'il propose diffèrent de ceux employés par M. Cornu, sans toutefois remplir les conditions phonétiques nécessaires.

Ainsi, tout n'est de loin pas dit sur le gruyérien considéré à la lumière de la linguistique.

S'il est vrai que les patois sont condamnés à disparaître dans le grand mouvement scientifique et littéraire qui entraîne les sociétés du monde civilisé, quelques-uns d'entre eux pourtant résisteront et surnageront de longues années encore. L'essentiel serait qu'ils laissent de beaux souvenirs de leur valeur, et pour cela il faudrait des natures bien douées, d'heureux et vrais talents, capables de confier à ces idiomes provinciaux, mais pleins de sève, des émotions poétiques, des inspirations vaillantes.

Dans les siècles à venir, celles-ci planeraient inoubliables dans le monde des idées, emportant leur langage agreste comme un vêtement dans lequel elles poursuivraient toujours leur vol vers la postérité. Le gruyérien spécialement, pour son vocalisme nuancé, si riche consonnantisme, pour sa accentuation mélodique pittoresque, mériterait de ne pas s'éteindre sans gloire.

(A suivre.)

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 33

DANS LA GRUYÈRE

Impressions de voyage.

(Suite.)

Le chanoine Fontaine, cet ecclésiastique éclairé qui s'intéressait à l'histoire, à la littérature, aux sciences naturelles, aux travaux de linguistique, s'essaya aussi à manier le patois, mais il ne lui eut guère été possible d'écrire en pur gruyérien, vu que le dialecte de Fribourg diffère notablement de ce dernier.

Mais environ cinquante ans après Python, Louis Bornet de la Tour-de-Trême, mieux doué que son prédécesseur, et gracieux poète à ses heures, redemanda au gruyérien son matériel caractéristique pour en revêtir la poétique conception de ses *Tzérvéis*, qui parurent dans l'*Emulation* de 1841. Ce poème porte l'empreinte d'un esprit dégagé, d'une observation fine, d'une imagination délicate, ainsi que d'une juste entente de l'harmonie; il fut comme une révélation; à ces accents nouveaux on put pressentir la richesse particulière de l'idiome; aussi est-il permis de présager une longue vie à cette attrayante création poétique. A différentes reprises L. Bornet se permit de confier au patois quelques uns des fruits de sa verve spirituelle; l'un des plus piquants, la fable si preste de la Belette et l'Écureuil, a été reproduit par « la Gruyère », sous date du 20 décembre 1884.

BUGNON
n-chirurgien-dentiste
à FRIBOURG

Bulle, hôtel de l'Union, à
hôtel du Cerf, à Châtel-
hôtel de Ville, tous les jours

ns et posage de dents sans
ystème américain.

Péruviennes pour la guérison
des dents douloureuses;
les pharmacies à 1 franc le
[73]

eaux de paille.

sin PITTET-VIENNY,
n continue à blanchir, tein-
rmer et garnir les chapeaux
[123]

assortiment de plumes,
ournitures pour modes.

AVIS

gnée se recommande à l'ho-
ie comme lingère. Elle
à prix modérés les ouvra-
re chez elle et se rend aussi

Anna WASER,
esseler, chemin de la tuilière,
BULLE.

aux ménagères
omestiques.

Le cirage suisse au
apide de Sutter-Krauss
hofen (Thurgovie), qui est
lus vite brillant et le meil-
leur de la chaussure.

aux expositions de Paris et
me pour qualité distinguée
de Zurich. [124]

ans les magasins d'épice-
et droguerie. (H 639 Z)

nts hypothécaires

et au 5 %, suivant garan-
sser au
Notaire Favre, Bulle.

ulin de Bulle:

ines comprimés. Mais
os et fin; **tourteaux**
me, du Levant, 1^{re} qua-
s de blés du pays et sons.
es diverses à façon. —
rix réduits. [35]

AVIS

se avise l'honorable public
de la campagne qu'elle
ne lingère dans la mai-
e Castella, près de la lai-

ommande pour tous les
ornant son état.

Philomène Vesin.

CAO SOLUBLE
chard
ENTE QUALITÉ
ION INSTANTANÉE

important.

nes affligées de her-
reraient consulter per-
spécialiste chirurgien-
si-Altherr de Gais,
ges ou les ceintures de
s, le trouveront mercredi
l'Hôtel de la Gare à
courant à l'Hôtel de la
n; et le 19 courant à
n à Yverdon. C'est un
e déjà des milliers de
ant de hernies ont été
certificats sont à la dis-
e monde. (H1493X) 113

rimerie Lenz & Filser.

ne doit pas intervenir pour donner dans une certaine mesure son appui à telle catégorie de citoyens contre telle autre. Il y a là un danger sérieux de voir la religion, transformée en un levier politique, devenir une simple machine électorale. »

Bulletin politique.

SUISSE

Le journal *le Peuple* d'Yverdon s'exprime comme suit au sujet de l'augmentation des tarifs de transport de nos différents chemins de fer suisses, augmentation approuvée par le Conseil fédéral, ou tout au moins, par le département des chemins de fer.

« Il y a longtemps que l'on parle du rachat des chemins de fer par la Confédération. Nous allons essayer de démontrer que le public commerçant est actuellement exploité par les compagnies de chemins de fer sans aucun moyen de résistance, et que les chemins de fer sont une puissance dans l'Etat, dont les intérêts sont contraires aux nôtres, car ce n'est pas nous, classes travailleuses, qui sommes détenteurs des actions ou obligations, mais de grands capitalistes qui font la hausse ou la baisse. Ajoutons que la plus grande partie du capital se trouve placée à l'étranger, en sorte que ce sont les gros rentiers et capitalistes des pays voisins qui commandent à nos chemins de fer.

« Nous aimerions que les quelques réflexions qui vont suivre parviennent à changer l'opinion de ceux qui ont peur du rachat, comme nos pères, dans le temps, avaient peur du rachat des postes; si, seulement, ces lignes pouvaient faire changer la politique fédérale à ce sujet. Nos députés croiraient sans doute le canton de Vaud perdu si les chemins de fer devenaient fédéraux, et pourtant que peut-il, le canton de Vaud, pour contrebalancer ou empêcher les empiétements opérés chaque jour par la S. O. sur ce que l'on peut appeler « les droits primitifs du commerce? » Il ne peut rien, absolument rien; le pays s'est ruiné pour créer ses lignes, et il n'a su se garder aucune maîtrise, aucun moyen de contrôle ou de résistance aux exigences nouvelles formulées chaque jour par les chemins de fer au détriment de la bourse du public.

« Ce bon public est obligé de se laisser tondre, de s'incliner devant cette puissance que l'on appelle « le chemin de fer. » Et dire que notre députation unanime a voté contre le rachat, cela en l'an de grâce 1884.

« Nous lisons dans les journaux valaisans que le Conseil d'Etat de ce canton vient de réclamer au Conseil fédéral contre les nouvelles taxes sur le transport des marchandises imposées au public depuis le 1^{er} mars. Nous nous permettrons de dire que nous aurions vu avec plaisir notre administration cantonale en faire de même. »

N'est-ce pas la même chose à Fribourg ?

Nous avons sous les yeux le tableau statistique des importations et exportations de marchandises de la Suisse pour l'année 1885.

Cette année le travail est présenté avec plus de soins et de détails. Ainsi, l'on a indiqué la provenance par pays des produits importés et la destination de nos marchandises exportées. Quoiqu'il y ait amélioration, la Suisse est encore tributaire de l'étranger pour un excédent annuel de plus de 100 millions des importations sur les exportations.

Si nous en avons le temps nous donnerons en supplément, avec notre prochain numéro, le tableau statistique des importations et des exportations quant aux produits agricoles, tableau dressé par le savant professeur M. A. Kræmer de l'école polytechnique de Zurich. Ce tableau est vraiment intéressant à consulter et fécond en enseignements.

Pour ne citer qu'un seul des produits qui passe a peu près inaperçu, les œufs, nous y voyons qu'il entre chaque année en Suisse de l'étranger pour 4 millions et demi de francs d'œufs, tandis qu'il n'en sort que pour 20,000 fr.

Les sociétés d'agriculture de la Suisse centrale s'alarment, avec raison, pensons-nous, des augmentations de droits d'entrée qui se discutent dans les Chambres des pays voisins et pétitionnent pour qu'on dénonce les traités de commerce qui nous lient avec ces pays, de façon à pouvoir user de représailles.

Ainsi, si la France et l'Allemagne, par exemple, frappent d'un droit d'entrée de 30 à 40 fr. par tête, les vaches ou bœufs venant de Suisse, de notre côté, nous frapperons les vins de France, les céréales d'Allemagne que ces pays nous envoient d'un impôt trois ou quatre fois plus élevé que celui qu'ils payent maintenant.

Ce sera une guerre de douane, une guerre stupide sans doute, mais dans laquelle la Suisse ne ferait que se défendre. Car qui est-ce qui paye les droits d'entrée, si ce ne sont les consommateurs? On pense protéger l'industrie ou l'agriculture du pays et après tout, on ne crée que des impôts nouveaux. Encore si l'on ne frappait de droits d'entrée que les objets de luxe ou les marchandises nuisibles comme les confectés, les objets de modes, le tabac, l'alcool, etc., n'y aurait-il pas tant à critiquer. Mais frapper le blé, la viande, le bétail, objets de première nécessité, encore une fois, c'est absurde et rien ne le justifie, si ce n'est la glotonnerie du fisc qui a besoin de se créer des ressources par tous les procédés imaginables.

Thurgovie et Genève demandent le Tir fédéral pour 1887.

La société d'agriculture de Neuchâtel sollicite également d'obtenir le concours fédéral du bétail qui devrait avoir lieu en 1889 et de l'avancer à 1887.

L'état des finances fédérales est réjouissant. Il y a 2,113,000 d'économie et de boni sur l'exercice de 1885. Le Conseil fédéral propose d'affecter un million à l'extinction de notre dette fédérale et un autre million au fonds des invalides.

ÉTRANGER

La question de la grève aux mines de Decazeville a été portée jusque devant la Chambre par voie d'interpellation. Il y avait effectivement quelque chose à dire dans la législation concernant les concessions de mines qui date de 1810; cette législation n'était plus compatible avec les conditions sociales d'aujourd'hui.

Après un débat qui a occupé plusieurs séances et demandé plusieurs votes, la Chambre a enfin adopté un ordre du jour de confiance par 370 voix contre 100.

En Russie, l'on prend des mesures aussi inqualifiables contre les Allemands qu'on en prend en Prusse contre les Polonais.

On le sait, les pays frontières de la Prusse du côté de la Russie sont peuplés de colonies allemandes qui prospèrent, et la province de Finlande sur la Baltique au nord-est de la Prusse est un pays parlant allemand.

Or, un ukase impérial vient de décréter qu'on ne parlera plus que le russe dans les écoles publiques. Force serait donc aux Allemands d'émigrer ou de se russifier par l'école.

C'est donc une affaire décidée, M. Gladstone, d'accord avec l'autonomiste irlandais Parnell, présentera à la Chambre un projet constitutionnel qui aurait pour effet de rendre à l'Irlande son autonomie politique. L'Irlande ferait partie de l'empire britannique et enverrait une trentaine de députés au Parlement anglais.

La lutte sera chaude à la Chambre des communes et surtout à celle des lords; mais la balle est lancée et, tôt ou tard, le projet aboutira. M. Gladstone a même déjà prévu le cas où son projet serait repoussé et où de nouvelles élections auraient lieu. Il aurait, cette fois-ci, pour alliés les Irlandais qui, lors des dernières votations, ont combattu les candidats libéraux.

Nouvelles suisses.

Berne. — Le Conseil d'Etat a décidé aujourd'hui en principe de répondre négativement à la circulaire du Conseil fédéral concernant une nouvelle répartition des arrondissements électoraux.

Dans sa prochaine séance, il examinera le projet de M. le conseiller d'Etat de Steiger, d'après lequel le canton de Berne serait divisé en neuf arrondissements, dont sept nommeraient chacun trois députés, un quatre, et un deux.

— Dimanche, une assemblée d'ouvriers a résolu la création d'un parti ouvrier indépendant en vue des élections au grand conseil de mai prochain. Ce parti proposera la reprise du projet de révision de la constitution, avec un programme semblable à celui de la constitution rejetée en 1885.

— La société économique du canton de Berne aura une assemblée générale le 21 courant, à l'hôtel du Beuf, à Lützelbühl, pour traiter les sujets suivants:

1. Les associations agricoles de crédit. (Rapporteur: M. le conseiller d'Etat Scheurer).
2. Fondation d'une section de la société dans le district de Trachselwald.

— Nos amis de Gessenay ont eu dimanche passé une bonne aubaine.

Les sociétés de chant de Gessenay, de Chatelet et de Zweisimmen y ont donné un concert fort réussi auquel toute la population a tenu à assister. Il y a eu salle comble.

Assister à un concert, à une soirée musicale, ne sont ce donc des jouissances que pour nos concitoyens de langue allemande, que, quelquefois à Bulle, malgré les plus attrayants programmes et les plus louables efforts de nos meilleurs artistes, il y aif encore des bancs peu occupés?

Genève. — Mardi, à 8 heures du soir, une jeune fille vaudoise d'origine, s'est jetée du pont de la Machine dans le Rhône. Elle a été entraînée par le courant contre les grilles de la Machine d'où M. Dupont, président du tribunal de commerce, l'a heureusement retirée.

Bâle-Campagne. — Un triste accident est arrivé à la gare de Lausen. Un jeune homme de dix-sept ans était resté dans un wagon pendant une manœuvre. Il regardait par la porte ouverte. Tout à coup un autre wagon vint choquer celui dans lequel il se trouvait. La porte se ferma et vint donner contre sa tête avec tant de violence qu'il ne survécut que peu d'instants à sa blessure.

Tessin. — C'est donc dimanche prochain 21 mars que le peuple votera sur la question de la loi ecclésiastique adoptée par le Grand Conseil.

Le parti gouvernemental fait des efforts inouïs pour obtenir la majorité. Menaces, poursuites juridiques, pression administrative, pression des employés et du clergé, offres d'argent, tout, disent les journaux de l'opposition, est mis en œuvre.

Serait-ce peut-être la même chose que chez nous lors de la votation sur la nomination des syndics par les communes ?

Obwald. — Le Landrath a refusé de soumettre à la Landsgemeinde, comme contraire à la constitution, une motion tendant à interdire au landammann, au trésorier, au directeur de la police, au procureur-général, aux greffiers et huissiers municipaux, de tenir une auberge.

Nouvelles étrangères.

France. — Un affreux accident s'est produit à Hazebrouck. La dame Leurs venait de retirer du feu une marmite remplie d'eau. Tout à coup, son enfant, âgé de deux ans, qu'elle tenait par la main, lui échappa brusquement et alla tomber dans le liquide en ébullition. Le pauvre petit n'a survécu que quelques heures aux affreuses blessures qui lui couvraient le corps.

Autriche-Hongrie. — La nouvelle de la mise en faillite de la succession du prince Ypsilanti, ministre de Grèce à Vienne, fait en ce moment l'objet de toutes les conversations dans le monde viennois. En moins de dix ans, le prince a englouti plus de sept millions de florins que la princesse Hélène, son épouse, avait hérité de son père, le baron Sina. La plus grande partie de cette colossale fortune a été perdue au jeu par le prince Ypsilanti chez qui la passion des cartes était une véritable maladie.

CANTON DE FRIBOURG

C'est dimanche 4 avril prochain qu'aura lieu dans tout le canton la votation pour le renouvellement des conseils communaux.

Bien que l'on ne doive pas faire absolument de la politique de parti dans la nomination des administrateurs de communes, nous pensons que nos amis feront bien de ne pas se laisser duper par les intrigues du parti gouvernemental qui, lui, disposant déjà de tous les emplois administratifs cantonnaires, vise encore d'accaparer les administrations communales pour prendre les places aux quelques rares indépendants que les communes ont pu conserver.

La première question, c'est de choisir des hommes intègres, capables et qui ne se laissent pas influencer, puis la politique peut être un peu laissée de côté.

Ragoût, saucissons et pied de cochon.

— *L'Union* contient la correspondance suivante que nous reproduisons textuellement; tout commentaire est inutile en présence des hauts faits en pantagruélisme politique, que le correspondant du susdit journal a observé chez les tchépelets :

Monsieur le rédacteur,

« Des bords de la Sarine, derrière les jardins. — Je vis solitaire, je ne fréquente plus la société, tellement je suis devenu hypocondre. Le 1^{er} jour de carême, je me rendais aux Augustins pour recevoir les cendres. Arrivé sur la place du Petit-St-Jean, je fus surpris de l'animation qui existait dans la population de ce quartier. Les auberges étaient bondées d'ouvriers de tous états. A droite, on servait un ragoût fin, à gauche les saucissons se succédaient, en

face les petits pie un mot, jamais ce bienheureux pouvait tomber Une brave et re quelques semaines s'était formé, que tous ceux q sez d'argent pour

J'étais sur le p heureux cercle tourner sa chemi reusement l'idée complir mes dev

Je ne puis ce dacteur, de vous éprouvée en voya jour de carême.

Agrérez, etc.

Nous annonço seil d'Etat a or faire prendre ou du territoire de l

Qu'on se mette vre.

Le Conseil d'E tion par des proc écuries et de te dernière du bétal

C'est très bien

L

Nous lisons d lait écrémé, les l

Un grand moy tion du lait ma dont on se sert p

doux, obtenu par D'après nous

rieusement étud serait un *alimen goût* et d'un asp

Mise de lots

Lundi 29 mar l'après-midi, au la commune de B

pour la jouissan les lots commun

Bulle, le 18 m 144] SECRÉT

Belle et

A V

Jeudi 8 avril du jour, il sera ex de mises publicq

l'Union, à Bulle territoire de la

dit *Les petites c* estivage de 56 p de 1 pose 84 per

145]

Avis

Par suite de l' magasin de n

tés, les seurs avisent l'honorat de la campagne

cevoir un grand peaux, fleurs et genres, ruches,

grand assortime Elles se charg

formation des ch Bel assortime

cols et de man

PLUS SOLU
Caca
CACAO
D
ANCIENNE M

Un jeu

possédant une bo immédiatement c

FASEL, agent d

AGRICULTURE

Essai des facultés germinatives des semences.

Il est très important, au moment des semailles de printemps, pour le cultivateur, de pouvoir s'assurer des facultés germinatives des graines anciennes qu'il possède et des graines qu'il achète. Le moyen le plus simple à employer à cet effet, est le suivant. Il consiste à garnir le fond d'une soucoupe de deux morceaux de draps humectés à l'avance et placés l'un sur l'autre. On répand par dessus quelques grains de la semence à essayer, en ayant soin qu'ils ne soient pas en contact les uns avec les autres et on recouvre avec un troisième morceau de drap également humecté. On met la soucoupe dans un endroit modérément chauffé, près d'une cheminée ou d'un poêle, et on verse seulement de temps à autre un peu d'eau sur le morceau de drap supérieur, de manière à entretenir une humidité suffisante, sans que les graines soient baignées dans l'eau; ce que l'on obtient en maintenant la soucoupe légèrement inclinée pour faire écouler l'eau en excès.

En soulevant, chaque jour, le morceau de drap supérieur, on suit les progrès de la germination; les bonnes graines poussent leurs germes en dehors, les mauvaises se couvrent de moisissures. Dès le troisième jour, les graines nouvelles de trèfle, de luzerne, de laitue, montrent leurs germes, mais d'autres exigent plus de temps.

Quand on a une semence dont une partie possède incomplètement les facultés germinatives, il faut augmenter proportionnellement les quantités à employer à l'ordinaire.

JARDINAGE

Semences de panais.

Le panais est une racine blanche d'un rendement considérable qui sert à fourrager le bétail et à aromatiser le pot-au-feu.

C'est une des plantes les plus précieuses pour agriculture, mais malheureusement pas assez répandue.

On peut s'en procurer quelques graines en s'adressant à M. Paul Magnin, auberge des Halles à Bulle.

face les petits pieds de cochon étaient appréciés; en un mot, jamais ripaille pareille n'avait eu lieu dans ce bienheureux coin du monde. Je me demandais d'où pouvait tomber cette manne d'un nouveau genre. Une brave et respectable femme me dit que depuis quelques semaines, un cercle catholique d'ouvriers s'était formé, que son local était aux Tanneurs, et que tous ceux qui en faisaient partie recevaient assez d'argent pour pouvoir faire la noce.

J'étais sur le point de me précipiter dans ce bienheureux cercle demander ce qu'il fallait faire pour tourner sa chemise et participer au friicot; mais heureusement l'idée me revint que j'étais sorti pour accomplir mes devoirs de catholique et je passai outre.

Je ne puis cependant pas m'empêcher, M. le rédacteur, de vous communiquer la surprise que j'ai éprouvée en voyant comment on célébrait le premier jour de carême.

Agréé, etc.

Nous annonçons avec empressement que le conseil d'Etat a ordonné aux conseils communaux de faire prendre ou détruire les mulots dans l'étendue du territoire de leurs communes.

Qu'on se mette donc partout sérieusement à l'œuvre.

Le Conseil d'Etat a de même ordonné la désinfection par des procédés reconnus efficaces de toutes les écuries et de tous les chalets où il y a eu l'année dernière du bétail atteint de la fièvre aphteuse.

C'est très bien. On ne peut être assez prudent.

GRUYÈRE

Le pain au lait.

Nous lisons dans l'Industrie laitière, à propos du lait écrémé, les lignes suivantes :

Un grand moyen pour généraliser la consommation du lait maigre serait celui de remplacer l'eau dont on se sert pour faire le pain par du lait écrémé doux, obtenu par les centrifuges.

D'après nous c'est une idée qui mérite d'être sérieusement étudiée. Le pain résultant de ce procédé serait un aliment complet, un pain excellent comme goût et d'un aspect fort agréable. M. Moser, appro-

visionneur de pain à la caserne de Thoune, sur notre proposition, a fait une série d'essais avec ce procédé. Son premier essai a réussi au-delà de notre attente : la farine employée est du numéro 2, il n'a pas été employé d'eau, seulement du lait écrémé; le pain obtenu ne ressemble en rien aux petits pains dits au lait : L'extérieur ne présente rien de particulier, l'intérieur diffère assez du pain ordinaire, la couleur est jaunâtre, très agréable, comme si on avait employé des œufs. Quant au goût il est excellent et pour notre compte nous ne voudrions jamais manger d'autre pain; les personnes qui ont eu occasion d'en goûter sont toutes de notre avis (c'est un pain de luxe, nous a-t-on dit). Qu'on s'imagine la richesse nutritive d'un pain pareil, d'après la quantité de lait employée à sa fabrication, chaque kilogramme de pain contient 385 grammes de lait. Alors même que le 1/5 de l'eau s'évapore, la substance alimentaire reste enfermée dans la pâte. Au prix où le lait écrémé peut être livré, ce pain coûterait 2 centimes le kilo de plus que celui fait à l'eau, en supposant que le rendement en pain soit le même qu'avec le procédé ordinaire. Nous n'avons pas encore pu établir d'une façon précise le rendement, et c'est là le point important car si, comme il est probable, on fait d'une même quantité de farine plus de pain, cette différence en ferait diminuer le prix. N'y aurait-il aucune différence, cette augmentation de 2 centimes par kilo est infiniment moins élevée que ne l'est l'augmentation de la valeur nutritive du pain.

Nous espérons que notre idée sera prise en considération par les spécialistes de notre industrie et qu'on fera des expériences en plus d'un endroit pour établir d'une façon précise la valeur nutritive de ce pain au lait.

Nous voyons là un aliment complet pour tout le monde, pauvres et riches, et en particulier pour l'armée.

Grâce à l'absence du beurre dans le lait à employer pour faire le pain, la conservation de celui-ci est assurée, ce qui ne serait pas le cas en se servant du lait entier.

Nous apprenons que MM. Glasson et Musy se proposent de faire fabriquer une fournée de pain pétri au lait doux qui sera mise en vente dès mardi 23 c. à midi chez M. Samuel Zapf, boulanger en cette ville.

Mise de lots communaux

Lundi 29 mars 1886, dès 1 heure de l'après-midi, au café de l'Hôtel de Ville, la commune de Bulle expose en location pour la jouissance de l'année courante, les lots communaux dits d'une année.

Bulle, le 18 mars 1886.

144] SECRÉTARIAT COMMUNAL.

Belle et bonne gîte A VENDRE

Jeudi 8 avril prochain, dès 1 heure du jour, il sera exposé en vente, par voie de mises publiques, au café de l'hôtel de l'Union, à Bulle, l'immeuble situé au territoire de la commune de Broc, lieu dit Les petites Ciernes, châlet n° 125, estivage de 56 poses 108 perches et bois de 1 pose 84 perches.

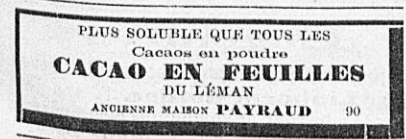
145] DUPRÉ, notaire.

Avis au public.

Par suite de l'agrandissement de leur magasin de modes et nouveautés, les sœurs PEYRAUD à Bulle avisent l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elles viennent de recevoir un grand assortiment de chapeaux, fleurs et plumes, gants en tous genres, ruches, lingerie, ainsi qu'un grand assortiment de rideaux.

Elles se chargent aussi de la transformation des chapeaux. [140]

Bel assortiment de cravattes, de cols et de manchettes en caoutchouc.



Un jeune homme.

possédant une bonne écriture, trouverait immédiatement de l'occupation chez M. FASEL, agent d'affaires, à Bulle. [117]

AVIS

La soussignée avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elle continue pour son propre compte le commerce de boulangerie. On trouvera chez elle toutes les qualités de farine, son et beurre.

Elle se recommande à sa clientèle qu'elle s'efforcera de satisfaire comme du passé.

Vve. Joséphine Müller, 147] BULLE.

La soussignée avise l'honorable public qu'elle vient de recevoir un assortiment complet d'ombrelles, voitures d'enfants, vêtements d'hommes et confections pour dames.

Se recommande Vve. Hausherr, au BAZAR GRUYÉRIEN, sous l'hôtel de l'Union. 148]

OMBRELLES

Haute nouveautés de Paris.

Reçu un magnifique choix d'ombrelles, encas et bains de mer, pour dames et messieurs. Ombrelles pour fillettes. Prix très avantageux.

Chez Aimé MARGOT, coiffeur-parfumeur, à Bulle. [150]

MARBRERIE

de Joseph BELLORA près de l'hospice de Bulle.

Vente au rabais d'un grand choix de monuments funéraires et de croix, en fer doré, en tout genre, confection de monuments et autels sur commande.

Se recommande à l'attention de l'honorable public de la ville et de la campagne. [142]

Jos. Bellora, marbrier-carrier.

Chapeaux de paille.

Au magasin PITTET-VIENNY, à BULLE, on continue à blanchir, teindre, transformer et garnir les chapeaux de paille. [123]

Grand assortiment de plumes, fleurs et fournitures pour modes.

Atelier de reliure

à BULLE à côté de la brasserie Reeb.

Reliures en tous genres; service prompt et prix modérés.

Se recommande 82] C. Oesch, relieur

Glasson & Co, à Bulle

Fers et Quincaillerie.

Tuyaux en fer étiré pour conduites d'eau. Hache-paille, dernier système. Buanderie économique. Pompes à purin.

Soies à eau et soies circulaires garanties. Peaux de caillots vieilles. Toiles à fromages. Thermomètres. Pâtes à polir tous les métaux. Joints, pour diriger les cornes du jeune bétail. Dépôt de KREBS à Vevey pour retailage de limes. Représentants de la maison FINSLER à Zurich pour cire et paille de fer pour parquets. Houille de forge, première qualité. [25]

On désire acheter

quelques ruches d'abeilles. S'adresser à M. MAGNIN, avocat, à Bulle.

Chez J. MOREL-BADOUX à Bulle,

Farines diverses, Maïs, Son et Avoine.

Tourteaux de sésame, 1^{re} qualité. [558]

Ch. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste A. FRIBOURG sera à BULLE, Hôtel des Alpes, tous les jours de foire et le troisième jeudi de chaque mois. [1695]

A VENDRE

Un solide char à ressort, à un prix modéré. S'adresser au Lion d'or. [136]

1000 FRANCS

à celui qui souffrira de nouveau de maux de dents après s'être servi de l'Eau dentifrice impériale de GOLDMANN. [1595]

S. GOLDMANN & Co, Dresden. Seule véritable, à Fl. 1.25 fr. à Bulle chez Charles Meyer, négt.

Un jeune homme intelligent

et de bonne famille pourrait entrer de suite comme apprenti à l'Imprimerie de la Gruyère.

Où est-il ?

Un grand chien courant, tacheté noir et blanc, marqué de feu sur les yeux et répondant au nom de Fox, a disparu de Bulle depuis jeudi matin. — Les renseignements permettant de le retrouver sont à adresser au bureau du journal, contre récompense. [136]



Au moulin de Bulle

Reçu un choix d'avoine de Bohême et Sibérie, pour semens, à 23 fr. les 100 kilos. [143]

A vendre

en mises publiques, *lundi 22 mars* courant, de 1 à 4 heures du jour, au *Maréchal-Ferrant* à *CHARMEY*, les immeubles suivants :

COMMUNE DE CERNIAT
Art. 480 et 481, Es Planches, habitation, grange, écurie et verger de 770 mètres.

COMMUNE DE CRÉSUZ
Art. 92, 93, pré de 6930 mètres (1 pose 370 perches).
Conditions favorables.
Bulle, le 11 mars 1886.

131] **A. ANDREY**, notaire.

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public qu'il desservira dès le 1^{er} avril le **café du Commerce**. Consommation de la première choix. [139]
Se recommande **F. SUDAN**.

La **SOCIÉTÉ HIPPIQUE fribourgeoise** prévient les propriétaires de juments qu'elle a placé son étalon **Aramis** à l'hôtel de l'Ecu à Bulle. (O. Fr. 647) [134]

On désire louer un petit **magasin**, pour le 1^{er} juillet. Le journal indiquera. [135]

A VENDRE

De la part d'une personne de confiance, une **jument portante**, d'un bon usage pour les travaux agricoles. S'adresser à la pinte du *Tilleul*, à *Echarlens*. [137]

A vendre.

Pour cause de location, plusieurs pièces de **jeune bétail** vélées et non vélées. S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [115]

A VENDRE

Une **ânesse**, âgée de 7 ans, avec char et collier, si on le désire, chez *Aug. Charrière*, à *Avry-devant-Pont*. [126]

A LOUER

au bas de la Grand'Rue à Bulle, un **petit appartement** et une **forge avec l'outillage** le plus complet, tel que : machine à percer, machine à courber les cercles, bicornes, filières, etc. L'atelier y attendant est déjà occupé par un charron connaissant parfaitement son état.

On cédera une certaine quantité de houille et de fer brut et ouvré. S'adresser à *M. Magnin*, avocat, à *Bulle*. [44]

A louer.

Pour y entrer au printemps, **Hôtel du Vanil-Noir**, à *Grandvillard*.

Cet hôtel nouvellement construit, dans une position agréable, conviendrait à un jeune ménage ou à une famille qui connaît le service des personnes faisant un séjour à la campagne. Café au plein-pied. Belle salle au premier étage et vingt chambres à coucher. Conditions de bail favorables. S'adresser aux propriétaires, *MM. Pierre et Joseph Moura*, à *Bulle*. [90]

On a retiré

un petit **chien berger**, manteau gris. Le bureau du journal indiquera. [128]

Au moulin de Bulle:

Blés et avoines comprimés. Mais concassés, gros et fin; tourteaux sésame blanc, du Levant, 1^{re} qualité. Farines de blés du pays et sons.
— Moutures diverses à façon. —
Prix réduits. [35]

Société de secours mutuels de la Gruyère.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

dimanche 28 mars 1886, à 2 heures de l'après-midi, au 1^{er} étage de l'hôtel de l'Union, à Bulle.

TRACTANDA : 1^o Réceptions;
2^o Lecture et approbation des comptes de 1885;
3^o Nomination du comité;
4^o Divers.

Les personnes, qui désireraient se faire recevoir de la société, devront fournir une déclaration de santé d'un médecin de leur choix et déposer la finance d'entrée auprès d'un des membres du comité, jusqu'au-vendredi soir, 26 mars. 129] **LE COMITÉ.**

Chapellerie genevoise

BULLE

Seule maison dans son genre qui fabrique les chapeaux défiant toute concurrence par la bienfacture de son travail et la modicité de ses prix.

Grand assortiment de **chapeaux de paille et feutre** pour hommes, dames et enfants. **Blanchissage, teinture, apprêtage, changement de forme, réparations** de chapeaux, depuis 50 cent.

Rubans, velours, fleurs, plumes, modes et nouveautés. [105]

TUILES D'ALTKIRCH

chez *Jean Christinaz*, cadet, à *Fribourg*.

Dépôt à *Bulle*. S'adresser à *Jules Vaucher*, à la gare. [77]

Le véritable COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ

si apprécié depuis 12 ans, contre l'anémie, les pâles couleurs, le manque d'appétit, les maux de cœur, la faiblesse générale ou locale, le froid aux pieds et aux mains, la débilité précoce, etc., est en vente dans les pharmacies *PITTET* à *Fribourg*; *BOÛCHAT & BOURGKNECHT* à *Fribourg*; *PORCELET* à *Estavayer*; *WEIZSTEIN* à *Châtel-St-Denis*; *SUDAN* à *Bulle*; *GOLLIEZ* à *Morat*; — le litre pour une cure 5 fr., le 1/2 litre 2 fr. 50.
Eviter avec soin les contrefaçons qui ne portent pas la marque des deux palmiers et le nom de *Fréd. Golliez*.

Dans les mêmes pharmacies on peut se procurer :
Le sirop dépuratif Golliez au brou de noix ferrugineux.
L'alcool Golliez à la menthe et camomille.
L'externum américain au capsicum. (H 816x) [71]

Imprimerie Lenz & Filser

BULLE, 295, Grand'Rue, 295. BULLE

Cette imprimerie se charge de toute espèce d'ouvrages de typographie, tels que **Journaux et labours** ; Registres à-souches, actions, tableaux et formulaires ;
Affiches, programmes, prospectus, cartes diverses, d'adresse, de visite, de convocation, etc. Etiquettes ; Catalogues, statuts et règlements de sociétés, registres réglés pour fromagerie ;
Impressions pour les administrations, le commerce et les sociétés ; Formules pour inscription des voyageurs dans les hôtels, etc., etc. ;
Têtes de lettres, factures, lettres d'avis, de faire-part et d'affaire, etc., Circulaires ; Enveloppes avec raison sociale imprimée.

IMPRESSIONS DIVERSES EN COULEURS

Exécution prompte et soignée. — Prix très modérés. [71]

Grand assortiment d'étiquettes gommées pour le vin, le cent à 60, 70 et 80 cent.

LA GRUYÈRE étant un des journaux les plus répandus dans le district et le canton, elle se recommande aux administrations et au public pour l'insertion d'annonces qui y trouvent une grande publicité.



M. ECOFFEY, propriétaire d'étalons et d'un âne, à *Vuadens*, se rendra, à partir du 1^{er} mars, tous les lundis à *Vuisternens-dev.-Romont*; les eudis, à l'hôtel de l'Ecu, à *Bulle*; les vendredis, à *Châtel-St-Denis*; et les samedis à *Semsales*. [99]

A VENDRE

Une **banque à tiroirs**, neuve, n'ayant jamais servi. — S'adresser au bureau du journal. [122]

On offre à louer.

Au centre de la ville et à proximité de la gare, une **belle cave**. — S'adresser au bureau du journal. [141]

Un jeune homme

robuste et actif, ayant travaillé 4 années dans des laiteries bernoises, cherche à se placer dans une fromagerie gruyérienne, pour apprendre cette fabrication. Prière de s'adresser à *Rod. Hostettler*, marchand de fromage, à *Morat*. [121]

Mises d'immeubles.

Les héritiers de *JACQUES KOLLY*, des *Tzenalettes* à *LA ROCHE*, vendront en mises publiques à l'auberge de la Croix-Blanche à *LA ROCHE*, mercredi 7 avril prochain, de 1 à 4 heures du jour, les immeubles suivants :

COMMUNE DE LA ROCHE
Tzenalettes, maison, grange, écuries ; au dit lieu, four ;
au dit lieu, pré de 26,622 mètres, soit 7 poses 158 perches ;
Sur la *Téraula*, bois de 1224 mètres ;
Sur les *Mèzelens*, pâturages, fénils de 57,825 mètres, soit 16 poses 25 perches.

COMMUNE DE TREYVAUX
Les *Tzenalettes*, grange, n° 119 ;
au dit lieu, jardin et partie de four ;
au dit lieu, pré de 45,378 mètres (12 1/2 poses) ;
au dit lieu, champ de 14,337 mètres (3 poses) ;
Praz Modiez, pré de 1422 mètres (158 perches) ;
Maison rouge, pré de 52 mètres (5 perches).

Bulle, le 12 mars 1886.
130] **A. ANDREY**, notaire.

Bon alpage pour brebis

sur la montagne de *Gros-Terzmont*, rière *Grandvillard*.

S'adresser à *M. François BOSSON*, à *RIAZ*. [127]

Placements hypothécaires

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au
24] **Notaire Favre**, *Bulle*.

Avis aux ménagères et domestiques.

Achetez le cirage suisse au brillant rapide de Sutter-Krauss & Co, à *Oberhofen* (Thurgovie), qui est le cirage le plus vite brillant et le meilleur conservateur de la chaussure.

Médailles aux expositions de *Paris* et *Vienne*. Diplôme pour qualité distinguée à l'exposition de *Zurich*. [124]
En vente dans les magasins d'épicerie, mercerie et droguerie. (H 639 Z)

Plus de douleurs!

BAUME LINIMENT

du **Spécialiste-Électricien Morana**, remède externe efficace contre toutes les douleurs, rhumatismes, rhumatismes articulaires, points de côté, torticolis, lumbagos, maux de reins, sciaticques, etc.

Envoi de prospectus franco sur demande. Prix du flacon, 75 cent., 1 fr. 25 et 2 fr. 25. Expédition contre mandat ou timbres-poste.

S'adresser à *M. Morana*, 44, rue de *Lausanne*, *Genève*, et chez les principaux droguistes. (H 709 X) [62]

CHOCOLAT Suchard

SUPÉRIORITÉ INCONTESTÉE
PRIX MODÉRÉ. SE TROUVE PARTOUT

Engelures

disparaissent promptement avec le véritable **Liniment Golliez**. 12 ans de succès constant et splendides certificats. Le flacon 0.50, par poste 0.70. **Pharmacie du Haut**, à *Morat* et dans les pharmacies de Suisse et de l'Étranger. (O Fr. 472) [1696]

Bulle. — Imprimerie Lenz & Filser.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse: 1 franc

Pour l'Étranger: 1 franc 50

Prix du numéro: 15 centimes

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Bulle

sur la page

La poursuite fermages a reçu cutons, une ré très heureuse.

Ainsi, jusqu'à

un locataire ou

l'échéance, le

droit de résili

constitué en d

avoir obtenu c

sans compter l

ment en payem

double et cons

propriétaire p

que de les exer

Or, avec la

dire, avec le

poursuite si el

simplifié.

Car les arti

Obligations pe

teur d'assigner

le paiement d

pour s'exécute

guerpissement

fixé au locata

d'une location

semestre; il

née, ou pour

soixante jours

Quand un p

sité de mettre

il dira au pré

tion de payer

FEUILLE

DU

Les élections moire! L'expé Voici mes n jour. A chacu J'aime la R fait que j'en ai journaux répub à l'oreille: « M tez-nous donc endroit; j'en me sous les feuille le nez de l'aut champêtre, Pie M. le préfet.

Le 18 mai, qui touche notr